

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 734



SOCIÉTÉ - HABITAT

Décembre 2016 • www.iau-idf.fr

GRAVIR L'ÉCHELLE SOCIALE EST PLUS AISÉ EN ÎLE-DE-FRANCE QU'EN PROVINCE

45 %

DES ENFANTS DE PÈRES CADRES SONT EUX-MÊMES CADRES ENTRE 23 ET 32 ANS AU SEIN DES GÉNÉRATIONS FRANCILIENNES NÉES DANS LES ANNÉES 1980.

5 fois plus

DE CHANCES DE DEVENIR CADRES POUR LES ENFANTS DE CADRES QUE POUR LES ENFANTS D'OUVRIERS ENTRE 23 ET 32 ANS.

2 fois plus

DE CHANCES D'ACCÉDER AU STATUT DE CADRE EN ÎLE-DE-FRANCE (9%) POUR LES ENFANTS DE PÈRES OUVRIERS QUE POUR CES MÊMES ENFANTS EN PROVINCE (5%).

LE STATUT SOCIAL DES JEUNES EST, EN MOYENNE, PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI DE LEURS PARENTS. MAIS L'ACCÈS À LA POSITION DE CADRE RESTE FORTEMENT DÉTERMINÉ PAR L'ORIGINE SOCIALE, SANS CHANGEMENT NOTABLE AU FIL DES JEUNES GÉNÉRATIONS. LA PROMOTION SOCIALE DES ENFANTS D'EMPLOYÉS ET D'OUVRIERS RESTE DIFFICILE ET S'EFFECTUE PLUTÔT VERS LES STATUTS INTERMÉDIAIRES. ELLE EST PLUS FRÉQUENTE EN ÎLE-DE-FRANCE DU FAIT DES TYPES D'EMPLOIS OFFERTS ET DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT. LA STRUCTURE FAMILIALE JOUE ÉGALEMENT UN RÔLE.

Durant les Trente Glorieuses, la démocratisation de l'enseignement supérieur conjuguée à l'essor des services a fortement activé « l'ascenseur social », considéré au sens d'une élévation de la catégorie sociale des enfants par rapport à celle de leurs parents. Depuis, les différentes crises économiques conduisent à s'interroger sur la pérennité de cette mobilité sociale ascendante entre enfants et parents, ainsi que sur l'ascension sociale au cours de la vie active d'un individu. La comparaison de deux générations de jeunes adultes (encadré Source des données, p. 2), l'une née au tournant des années 1970 (entre 1967 et 1976) et l'autre pendant les années 1980 (entre 1980 et 1989) permet de rendre compte de l'évolution dans le temps de la mobilité sociale vis-à-vis des parents. Il est aussi possible de suivre la promotion sociale au fil de la carrière professionnelle des générations nées dans les années 1970.

Source : IAU-IDF

L'ACCÈS AU STATUT DE CADRE RESTE FORTEMENT DÉTERMINÉ PAR L'ORIGINE SOCIALE

Le statut social des jeunes générations franciliennes, qui sont nées dans les années 1980 en Île-de-France, et y ont passé une partie de leur adolescence, est nettement plus élevé que celui de leurs parents. À 23-32 ans, 13 % d'entre eux sont ouvriers. À leur naissance, c'était le cas de 36 % de leurs pères. Mais pour ces jeunes, la prolongation des études au-delà de 23 ans et l'accès à la position de cadre en début de parcours professionnel continuent de dépendre fortement du statut social du père. Ainsi, un tiers des enfants de cadres prolonge sa formation initiale après 23 ans. C'est le cas du quart des enfants de professions intermédiaires (PI), contre seulement 15 % des enfants d'employés et d'ouvriers. Parmi ceux qui ont terminé leurs études, 45 % des enfants de cadres sont



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

